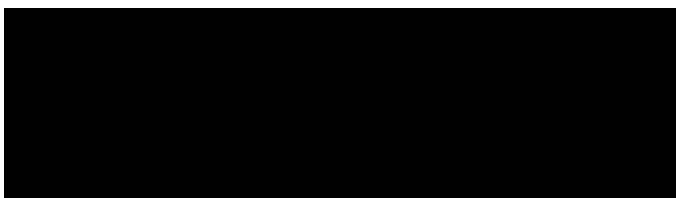
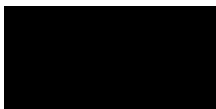


PAR COURRIEL

Québec, le 14 juin 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.091**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 17 mai dernier, visant à obtenir le nombre de plaintes et de demandes d'enquête depuis 2018, concernant la maltraitance envers les personnes :

- Qui présentent des problèmes de santé mentale;
- Ayant un trouble du spectre de l'autisme;
- Qui ont un handicap physique;
- Présentant une déficience intellectuelle.

Le nombre d'enquêtes, par année depuis 2018, qui ont mené à une sanction pénale en vertu de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous constatons que nous n'avons aucun renseignement concernant le nombre de plaintes et de demandes d'enquêtes au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

En effet, dans le cadre du régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux, les usagers et leurs proches déposent leurs plaintes auprès des établissements de santé. Pour l'obtention de ces informations, vous devez vous adresser aux responsables de l'accès aux documents de ces établissements dont les coordonnées sont disponibles au lien suivant :

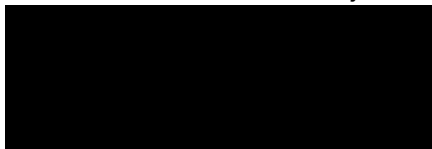
[https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI\\_LI\\_Resp\\_Acces.pdf](https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf)

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux a recensé deux dossiers qui ont été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour approbation et dépôt de sanction pénale le cas échéant.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-100